

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N°1321 DU 08 JANVIER 2018

Le Chef de l'Etat a présidé l'audience de prestation de serment du Président de la Cour des Comptes

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce lundi 08 janvier 2018, au Palais de la Présidence de la République, l'audience de prestation de serment du Président de la Cour des Comptes, le professeur Kanvaly DIOMANDE.

Cette cérémonie a consisté en l'ouverture de l'audience par le Chef de l'Etat, à la lecture du décret portant nomination du Président de la Cour des Comptes, à la prestation de serment de celui-ci et à la clôture de l'audience.

Intervenant à cette occasion, le Président de la République s'est réjoui de la mise en place de la Cour des Comptes, qui constitue une étape importante dans la vie de notre jeune démocratie et permet de faire un saut qualitatif dans l'histoire de la juridiction financière en Côte d'Ivoire ainsi que de se conformer pleinement aux dispositions pertinentes du Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

Le Chef de l'Etat a félicité le nouveau Président de la Cour des Comptes, le professeur Kanvaly DIOMANDE, dont la grande expérience professionnelle ainsi que les qualités personnelles constitueront des atouts majeurs dans l'accomplissement de ses nouvelles charges.

Il a indiqué n'avoir aucun doute sur la volonté du professeur DIOMANDE d'exercer ses fonctions avec rigueur, équité et justice, afin de permettre à notre pays de poursuivre et de consolider ses progrès dans le domaine de la bonne gestion dans le secteur public et de0 la lutte contre le gaspillage et les détournements de biens publics.

Pour terminer, le Président de la République a assuré le Président de la Cour des Comptes de toute sa disponibilité à faciliter sa mission dans le respect des prérogatives respectives des Institutions de la République.

Notons que la Cour des Comptes est une Institution essentielle et importante du dispositif de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des affaires publiques. Elle contrôle la gestion des comptes des Services de l'Etat, des Établissements publics nationaux, des Collectivités territoriales, des Autorités administratives indépendantes et de tout Organisme bénéficiant d'une aide de l'Etat ou d'une autre personne morale de droit public, et de tout Organisme bénéficiant du concours financier des entreprises publiques et de leurs filiales.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter : Léon FOSSOU, Direction de la Communication / Service Presse et Information –

Tél: (+ 225) 20 31 43 27 - 07 93 69 12

E-Mail: leon.fossou@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci